



CONSEIL GÉNÉRAL
DE
COINSINS

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL GENERAL
DU LUNDI 25 OCTOBRE 2021**

Le Président Edo SBRISSA ouvre la séance à 20h15.

L'ordre du jour est le suivant :

1. **Appel**
 2. **Adoption des procès-verbaux des séances des 23 mars et 21 juin 2021**
 3. **Communications du Bureau**
 4. **Préavis N° 003/2021** sur les compétences municipales accordées en début de législature et pour la durée de celle-ci (2021 – 2026)
 - a) présentation par la Municipalité
 - b) rapport de la Commission de gestion et des finances
 5. **Préavis N° 004/2021** sur la détermination des plafonds d'endettement et de risque pour cautionnement pour la législature 2021 - 2026
 - a) présentation par la Municipalité
 - b) rapport de la Commission de gestion et des finances
 6. **Préavis N° 005/2021** relatif à l'arrêté d'imposition pour l'année 2022
 - a) présentation par la Municipalité
 - c) rapport de la Commission de gestion et des finances
 7. **Préavis N° 006/2021** relatif au renouvellement du Droit Distinct et Permanent (DDP N° 233) en faveur de Messieurs Alain et Pietro Valentino
 - a) présentation par la Municipalité
 - c) rapport de la Commission de gestion et des finances
 8. **Nomination** d'un(e) délégué(e) suppléant(e) au SDIS Gland
 9. **Nomination** d'un(e) délégué(e) suppléant(e) à Région de Nyon
 10. **Nomination** d'un(e) délégué(e) suppléant(e) à l'ORPC
 11. **Nomination** d'un(e) délégué(e) suppléant(e) à l'AISE
 12. **Informations municipales**
 13. **Divers et propositions individuelles**
-

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL GENERAL
DU LUNDI 25 OCTOBRE 2021

1. Appel

L'appel fait constater la présence de 28 conseillères et conseillers. Le quorum est atteint. Vu ce qui précède, le Conseil peut valablement délibérer.

M. Daniel JAGGI excuse M. Francis JAGGI et la secrétaire du Conseil explique qu'il n'est pas encore sur la liste de présence de la nouvelle législature et qu'il devra se faire assermenter lors d'un prochain Conseil.

Le Président prend note que cinq personnes désirent se faire assermenter, à savoir :

- Mme Patricia CHERUBIN-BIHLER
- M. Benoît JULITA
- M. Elio STECCHI
- Mme Cynthia VALENTINO
- M. Alain VALENTINO

Ces personnes sont assermentées par le Président, conformément à la coutume et au règlement.

Le Président rappelle l'importance de la participation des Conseillers à chaque Conseil et précise qu'un mot d'excuse en cas d'absence, sera très apprécié.

2. Adoption des procès-verbaux des séances des 23 mars et 21 juin 2021

La lecture des procès-verbaux n'est pas sollicitée et ces derniers sont approuvés à la majorité :

PV du 23 mars : 1 abstention

PV du 21 juin : 3 abstentions

3. Communications du Bureau

Le Président Edo SBRISSA annonce le décès de M. Bryan EVERSLED et demande aux Conseillers de se lever pour observer une minute de silence.

Le Président donne lecture, conformément à l'article 29 du règlement du Conseil Général, du procès-verbal dressé lors de la remise des archives du Conseil Général par Mme Catherine FAUPEL à Mme Gayle ADAMS en date du 24 juin 2021.

4. Préavis N° 003/2021 sur les compétences municipales accordées en début de législature et pour la durée de celle-ci (2021 – 2026)

- a) Le Président donne la parole au Municipal Olivier MERMOUD qui propose de ne pas procéder à la lecture complète du préavis municipal. La proposition étant acceptée, seules les conclusions sont lues en recommandant à l'assemblée d'accepter ce préavis.

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL GENERAL
DU LUNDI 25 OCTOBRE 2021

- b) Le Président remercie la Municipalité et prie la Commission de gestion et des finances de porter à la connaissance des Conseillers leur rapport par l'intermédiaire de M. Yannick SUBLET.
Ce rapport propose d'accepter le préavis tel que présenté.

Le Président Edo SBRISSA remercie et ouvre la discussion.

M. André LEVEQUE prend la parole et explique que suite aux complications vécues par notre village en 2019 lors de l'annonce d'une implantation d'une antenne 5G, sa proposition est d'amender le préavis N° 003/2021 de la façon suivant :

« 1. Suppression du point 2 concernant les acquisitions et aliénations d'immeubles et de droits réels

2. Renvoyer ce point 2 à la Municipalité pour étude complémentaire afin d'inclure une décision du Conseil Général dans le cas d'un changement d'affectation d'un bien communal »

M. LEVEQUE conclut en demandant d'accepter le préavis N° 003/2021 sans le point 2.'Acquisition et aliénation d'immeubles et de droits réels' (point 3. des conclusions) qui pourra être mis en votation lors d'un prochain Conseil.

Le Syndic Laurent BARDET explique que les compétences données par le Conseil à la Municipalité n'ont eu qu'un problème durant les 15 dernières années soit pour le cas de la 5G. Demande de suppression qui le surprend car pour un montant de Fr. 50'000 cette compétence est normalement peu utilisée et la transparence continuera avec la nouvelle Municipalité.

M. Nicolas CHABAL explique que, dès la levée du moratoire, cette demande d'amendement est justifiée pour éviter que ce qui avait été décidé par l'ancienne Municipalité, ne continue dans la même voie, sans passer par le Conseil.

Le Syndic confirme que la Municipalité est prête à écouter ce que le Conseil souhaite.

Personne ne demandant plus la parole, la discussion est close.

Il est passé au vote :

Le Conseil général

Vu	le préavis N° 003/2021
Ouï	le rapport de la Commission de gestion et des finances
Considérant	que cet objet est porté à l'ordre du jour

Décide

- 1) **d'accepter le préavis amendé** avec
13 OUI, 7 NON et 6 abstentions

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL GENERAL
DU LUNDI 25 OCTOBRE 2021

- 2) **d'accorder** à la Municipalité la compétence pour engager des dépenses imprévues et exceptionnelles, jusqu'à concurrence d'un montant de Fr. 50'000.-.
- 3) **de refuser** à la Municipalité une autorisation de statuer sur les aliénations et les acquisitions dans une limite fixée à Fr. 50'000.- par cas, charges comprises, et **refuse par conséquence** d'accorder à la Municipalité à passer les actes y relatifs.
- 4) **d'accorder** à la Municipalité une autorisation générale pour la constitution de sociétés commerciales, d'associations, de fondations ainsi que l'acquisition de participations dans les sociétés commerciales et l'adhésion à de telles entités, jusqu'à concurrence d'un montant de Fr. 25'000.-.
- 5) **d'accorder** à la Municipalité une autorisation générale de plaider.
- 6) **d'autoriser** la Municipalité à travailler avec les banques UBS S.A., Crédit Suisse, Raiffeisen, Postfinance, ainsi qu'à octroyer des prêts à des communes ou associations de communes.

5. Préavis N° 004/2021 sur la détermination des plafonds d'endettement et de risque pour cautionnement pour la législature 2021 - 2026

- a) Le Président donne la parole à la Municipale Marlyse PERROSET qui propose de ne pas procéder à la lecture complète du préavis municipal. Sur demande de 2 personnes du Conseil, la lecture du préavis est faite dans son intégralité.
- b) Le Président remercie la Municipalité et prie la Commission de gestion et des finances de porter à la connaissance des conseillers leur rapport par l'intermédiaire de M. Nicolas CHABAL
Ce rapport propose d'amender le préavis de la façon suivante :
 1. *Suppression de la ligne AISE pour un montant de CHF 115'000.- dans le tableau des emprunts.*
 2. *Modification de la somme des investissements futurs envisagés pour 2021-2026 afin que le total reste à CHF 6 millions soit CHF 2'774'000.-*
 3. *Modification du point 5 « Fixation du plafond de risques pour les cautionnements » avec le nouveau texte suivant :*
La Commune étant actuellement déjà engagée avec un cautionnement de CHF 115'000.- en faveur de l'AISE. La Municipalité propose de fixer le plafond de cautionnement à CHF 215'000.-

La discussion est ouverte sur cette proposition d'amendement.

Le Syndic Laurent BARDET explique que le préavis proposé est identique à celui accepté par la Commission de gestion et des finances en 2016, la dette de l'AISE étant reprise par défaut par la Commune pour la nouvelle législature. L'idée étant de

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL GENERAL
DU LUNDI 25 OCTOBRE 2021

rester en ligne avec ce qui existait, les CHF 100'000.- de cautionnement sont proposés pour des aides ponctuelles.

Le Syndic propose un sous-amendement en supprimant le cautionnement du point 5. (point 4. des conclusions) et que toute demande de cautionnement sera suivie d'un préavis.

M. Nicolas CHABAL répond qu'il pense que l'AISE est déjà un cautionnement et que selon les indications du préfet, si la Commune fait une différence entre les Emprunts et les Cautionnement alors il faut indiquer l'AISE dans les cautionnements.

Le Syndic Laurent BARDET répond qu'il considère l'AISE comme une dette et pas forcément comme un cautionnement. Le cautionnement étant une aide hors bilan pour aider une association ponctuellement. La proposition du sous-amendement est à nouveau proposée.

M. Alain VALENTINO demande comment est indiqué l'emprunt pour payer la péréquation selon ce qui avait été accordé à la dernière Municipalité.

Le Syndic répond que c'était un prêt de roulement qui est utilisé actuellement à hauteur de CHF 786'000 indiqué dans les 'Emprunts courants' dont un plafond à CHF 3 millions avait été accordé.

M. VALENTINO demande confirmation que si le montant est indiqué CHF 786'000 alors la Municipalité n'a pas besoin d'un montant plus élevé.

Le Syndic explique que si nécessaire, la Municipalité utilisera les 'Investissements futurs envisagés pour 2021-2026' qui sont proposé à CHF 2'659'000.

Personne ne demandant plus la parole, la discussion est close.

Mme Dominique DROUIN demande ce que nous allons voter car suite à plusieurs échanges entre les Conseillers, elle ne sait plus exactement ce que nous allons voter. Après quelques précisions du Président, le sous-amendement de la Municipalité est passé au vote, la Commission de gestion et des finances acceptant de retirer leur amendement.

Le Conseil général

Vu	le préavis N° 004/2021
Ouï	le rapport de la Commission de gestion et des finances
Considérant	que cet objet est porté à l'ordre du jour

Décide

- 1) **de fixer** le plafond d'endettement à Fr. 6'000'000.- pour la législature 2021 - 2026.
- 2) **d'autoriser** la Municipalité à emprunter jusqu'à cette limite fixée ci-dessus.
- 3) **de laisser** dans les attributions de la Municipalité le choix du moment ainsi que la détermination des modalités de l'emprunt (selon art. 4 ch. 7 LC).

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL GENERAL
DU LUNDI 25 OCTOBRE 2021

- 4) **de refuser et supprimer** le plafond de risque pour cautionnements et autres formes à Fr. 100'000.-, pour la législature 2021 – 2026.

Le **préavis amendé** est accepté avec 21 OUI, 2 NON et 5 abstentions

6. Préavis N° 005/2021 relatif à l'arrêté d'imposition pour l'année 2022

- a) Le Président donne la parole au Syndic Laurent BARDET qui propose de ne pas procéder à la lecture complète du préavis municipal. Dès lors, seules les conclusions sont lues en recommandant à l'assemblée d'accepter ce préavis.
- b) Le Président prie ensuite la Commission de gestion et des finances de porter à la connaissance des Conseillers leur rapport par l'intermédiaire de M. Serge DURST.
Ce rapport conclut à l'acceptation de l'arrêté d'imposition tel que présenté.

Le Président Edo SBRISSA remercie, ouvre la discussion et la clôt, personne ne demandant la parole.

Il est passé au vote :

Le Conseil général

Vu le préavis N° 005/2021
Ouï le rapport de la Commission de gestion et des finances
Considérant que cet objet est porté à l'ordre du jour

Décide

- 1) **d'adopter** à l'unanimité l'arrêté d'imposition pour l'année 2022 tel qu'il figure en annexe du présent préavis et dont il fait partie intégrante

7. Préavis N° 006/2021 relatif au renouvellement du Droit Distinct et Permanent (DDP N° 233) en faveur de Messieurs Alain et Pietro Valentino

- a) Le Président donne la parole au Syndic Laurent BARDET qui propose de ne pas procéder à la lecture complète du préavis municipal. La proposition étant acceptée, seules les conclusions sont lues en recommandant à l'assemblée d'accepter ce préavis.
- b) Le Président prie ensuite la Commission de gestion et des finances de porter à la connaissance des Conseillers leur rapport par l'intermédiaire de M. Yannick SUBLET. Ce rapport est favorable au renouvellement.

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL GENERAL
DU LUNDI 25 OCTOBRE 2021

La discussion est ouverte, puis close, personne ne demandant la parole.

Il est passé au vote :

Le Conseil général

Vu le préavis N° 006/2021
Ouï le rapport de la Commission de gestion et des finances
Considérant que cet objet est porté à l'ordre du jour

Décide

- 1) **d'autoriser** la Municipalité de Coinsins à renouveler le DDP N° 233 (Droit Distinct et Permanent) en faveur de Messieurs Alain et Pietro Valentino pour une durée de 50 ans, pour une redevance annuelle de Fr. 10.-/m2, indexées à l'indice suisse des prix à la consommation, et à signer tout acte y relatif
Le préavis est accepté à la majorité moins 4 abstentions (dont 2 sont M. et Mme VALENTINO)

8. **Nomination d'un délégué(e) communal(e) suppléant(e) au SDIS Gland**
M. Pascal DURUSSEL se propose et est nommé délégué suppléant à l'unanimité.
9. **Nomination d'un délégué(e) communal(e) suppléant(e) à Région de Nyon**
M. Aurelio MOCCIA se propose et est nommé délégué suppléant à l'unanimité.
10. **Nomination d'un délégué(e) communal(e) suppléant(e) à l'ORPC**
Devant l'hésitation des Conseillers, le Municipal Olivier MERMOUD fait un message de motivation, expliquant que cette tâche est intéressante.
M. Aurelio MOCCIA se propose et est nommé délégué suppléant à l'unanimité.
11. **Nomination d'un délégué(e) communal(e) suppléant(e) à l'AISE**
M. Philippe SCHNEIDER se propose et est nommé délégué suppléant à l'unanimité.

12. Informations municipales

Le Syndic Laurent BARDET donne les informations sur les deux points suivants :

- Concernant les travaux à la baigne aux chevaux, la Municipalité est toujours en attente du rapport de l'hydrologue cantonal pour avoir ses conclusions. Un préavis pourrait cependant être présenté pour les travaux d'ici la fin de l'année.
- Concernant le règlement sur les eaux usées à revoir, il y a eu du retard suite à la mise en place des compteurs avec relevés à distance. De ce fait, le préavis sera présenté au printemps 2022 pour une entrée en vigueur en janvier 2023.

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL GENERAL
DU LUNDI 25 OCTOBRE 2021

Le Municipal Serge CERATO nous informe qu'un Certificat Energétique Cantonal des Bâtiment (CECB) sera effectué pour faire un bilan du bâtiment des 4Vents, en vue de travaux de rénovation.

La Municipale Marlyse PERROSET rappelle aux parents de jeunes enfants que Coinsins ne participe plus au financement de l'UAPE de Duillier. Les accords ont été dénoncé en juillet 2020 par la Municipalité et les parents auraient dû être informés par l'UAPE.

13. Divers et propositions individuelles

M. Alain VALENTINO demande ce qu'il en est de l'entretien du parking repris par Nemaco car vraiment en très mauvais état. Le Syndic Laurent BARDET confirme que le parking sera remis en état d'ici une semaine. Le nettoyage est à la charge de Merck Serono à la suite de la fin du bail. Le marquage et la végétation seront remis en état par la commune de Coinsins.

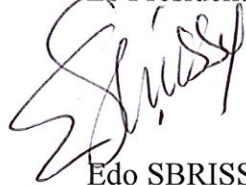
Le Président Edo SBRISSA invite les Conseillers qui souhaitent recevoir les préavis du Conseil par courriel, à venir après la séance pour indiquer leur courriel et signer le consentement. La secrétaire du Conseil confirme à M. Christian PERROSET que cette liste est à renouveler à chaque nouvelle législature par le bureau.

Le Président informe les Conseillers de sa visite à la séance de l'Assemblée du Bois de Chêne. Il explique qu'un livre de grande qualité a été créé par cette association et est à disposition pour un achat. Il a pu obtenir un délai jusqu'au 30 octobre pour souscrire à cet achat. Ceux qui sont intéressés peuvent venir après la séance pour faire une commande groupée et limiter ainsi les frais de livraison.

Le Syndic M. Laurent BARDET annonce que la prochaine séance du Conseil se tiendra normalement dans l'ancienne salle et est prévue le 6 décembre 2021. Il n'est actuellement pas prévu de faire un apéritif, pour ne pas avoir besoin de demander le certificat COVID et par conséquent de limiter la présence des conseillers.

Le Président Edo SBRISSA remercie l'assemblée et lève la séance à 21h35.

Le Président :



Edo SBRISSA



La Secrétaire :



Gayle ADAMS